



SAINT-RIQUIER AUTREMENT

Association enregistrée sous le n° W80100889
le 27 août 2020 auprès de la Préfecture de la Somme
Siège : 38, rue de l'Hôpital 80135 SAINT-RIQUIER

Compte-rendu des élus de « Saint-Riquier Autrement » du Conseil d'école du 17 octobre 2023

Présents :

Education Nationale :

BRUNET Nathalie	PS
BRUNET Isabelle	PS
WATHY Caroline	MS / GS
FACHE DOVERGNE Ludmila	GS / CP
MONPIN Frédérique	CP
TROUPIN Stéphanie	CP /CE1
MENIGAULT Gilles	CE2
GARDIN BACHELET Metsy	CE2 / CM1
FARCY Dorothee	CM1 / CM2
LAUREL Suzon	CM2
LAMBERT Arnaud	CM2

Elus :

DEGARDIN Catherine, représentée par Madame DUFOUR, son assistante, Communauté de communes Ponthieu Marquenterre (CCPM)

Madame RAGOT Education Nationale (fait le lien entre l'école et la CCPM)

Maire ou son représentant :

Mairie de Saint-Riquier (Valérie LECOMTE – SRA)

Mairie de Coulouvillers

Mairie d'Oneux (LICHEWSKI Louissette)

Mairie de Neuilly l'Hôpital (absent)

Mairie de Millencourt en Ponthieu (Mme HOUDANT)

Mairie de Bussus-Bussuel (Mme DUFOUR)

Mairie de Cramont (Bernard SALOPPE)

Responsable du périscolaire :

MAUPIN Anne

Parents :

CARBONNIER Fabien, LOURDELLE Gérald, PETIT Laurie, LOTTE Marie, GEORGES Carine, DESEILLE Aurélie, KEITA Céline, LEROY Audrey, DUVAUCHELLE Mélanie

Absents excusés : SAUVAGE Soisic (CE1)

Absents : DUHEN Sophie, Monsieur l'inspecteur d'académie

Avant de débiter le conseil d'école, Monsieur LAMBERT rend hommage à Dominique BERNARD, professeur de lettres-histoire au lycée Gambetta-Carnot d'Arras assassiné le vendredi 13 octobre 2023.

Ordre du jour :

1- Présentation du nouveau conseil d'école :

Un tour de table est effectué.

2- Effectifs et répartition pour la rentrée 2023-2024:

Isabelle BRUNET	Petite et moyenne section	18 (11PS+6MS)
Nathalie BRUNET	Petite section	19
Caroline WATHY	Moyenne et grande section	18 (10MS+8GS)
Ludmila FACHE DOVERGNE	Grande section / CP	16GS+3CP
Frédérique MONPIN	CP	23
Stéphanie TROUPIN	CP/CE1	22 (7CP+15CE1)
Soisic SAUVAGE	CE1 / CE2	22 (13CE1+9CE2)
Gilles MENIGAULT	CE2	22
Metsy GARDIN BACHELET	CE2 / CM1	22 (6CE2+16CM1)
Dorothée FARCY	CM1/CM2	22 (17CM1+5CM2)
LAMBERT Arnaud	CM2	24

Les effectifs comptent :

- 23 PS
- 24 GS
- 33 CP
- 28 CE1
- 37 CE2
- 33 CM1
- 29 CM2

Le total des effectifs pour la rentrée de septembre 2023 est de 207 élèves pour 11 classes, soit une moyenne de 21 élèves par classe. Il y a une perte de 28 élèves de la maternelle au CM2. Cela peut être dû aux demandes de dérogations, d'enfant partis dans le privé et la fratrie qui suit...).

3- Evaluations nationales :

Elles ont lieu depuis 2018. Les grands freins de ces évaluations sont la forme et la rapidité pour valider les compétences. Les évaluations ont été données tôt, beaucoup d'exercices à réaliser en peu de temps; les évaluations sont faites dans un livret, ce qui est stressant pour les enfants, car pas habitués à travailler comme cela.

L'inspecteur a indiqué qu'il fallait accentuer sur la lecture et la fluence.

4- Présentation du PACTE :

Le PACTE est un ensemble de missions proposées aux enseignants.

- Mission N°1 : approfondissement de la lecture
- Mission N°2 : devoirs faits en 6^{ème}
- Mission N°3 : soutien renforcé aux élèves en difficulté en primaire (à voir comment cela va s'organiser).
- Mission N°4 : stage de réussite pendant les vacances scolaires. Soit en brique de 24 heures (3H le matin + 3H l'après-midi) ou en brique de 12 heures (3H le matin le lundi, mardi, mercredi et jeudi matin). Il s'agit de revoir des contenus pour les élèves ayant besoin de plus en plus de temps en français et en mathématiques.
- Mission N°5 : coordonner et mettre en valeur des projets innovants.
- Mission N°6 : accompagner des élèves en situation particulière.

5- Validation du règlement de l'école:

Monsieur LAMBERT rappelle que toute absence doit être signalée auprès de l'école par les parents. Que toute absence pour un motif non valable sera signalée auprès de l'inspection académique (IA).

Monsieur LAMBERT interroge sur les sanctions, savoir si elles sont adaptées aux élèves et indique que celles-ci sont hiérarchisées et que cela peut aller jusqu'à l'exclusion de l'élève.

De plus en plus se pose le problème du harcèlement. Monsieur LAMBERT rappelle la définition de ce qu'est le harcèlement : le fait de nuire régulièrement à quelqu'un.

6- Point sur la rentrée scolaire par rapport aux bâtiments, aux commandes, et au personnel d'encadrement :

Bâtiments : Monsieur LAMBERT indique que les agents techniques interviennent efficacement lorsqu'il est fait appel à eux et avec rapidité pour les petits travaux. Cette semaine s'est posé le problème relatif au chauffage, problème récurrent. La CCPM indique que le chauffage ne peut être allumé qu'en novembre, sauf que ces derniers jours il a fait froid. Les professeurs indiquent qu'il faisait 13° dans les classes le matin et 16° l'après-midi. Madame DUFOUR (CCPM) indique que les températures sont relevées. Les professeurs s'interrogent sur ces prises de températures. Madame MAUPIN du périscolaire indique faire des relevés qu'elle transmet auprès de la CCPM. Monsieur LAMBERT indique un problème relatif à l'éclairage du côté maternel. Après discussion, il s'avère qu'il suffit de tourner une clé afin que la lumière reste éteinte la nuit et les week-end.

Commandes : la CCPM accorde 45 € par an et par enfant ainsi que 2,50 € par an et par enfant pour le papier. Monsieur LAMBERT indique que cela devient juste au regard de l'inflation. Madame DUFOUR indique que les tarifs sont déjà négociés pour l'année mais qu'il est demandé aux élus de la CCPM d'augmenter ce taux et de l'indexer sur le coût de la vie.

Monsieur LAMBERT ajoute que les commandes ont été mieux gérées cette année dans la mesure où il y a eu une réception globale et non fractionnée comme l'an passé.

Personnel : il y a eu deux demandes de faites pour des emplois civiques, mais une seule personne est présente. Une personne est chez Madame WATHY depuis début octobre. Un emploi civique peut aider dans le cadre de la classe pour aider à la lecture.

Le personnel éducation nationale : 2 AESH. Deux demandes ont été refusées alors qu'il y a des élèves qui rencontrent des problèmes.

Il y a un problème relatif aux ATSEM : 2,5 postes pour quatre classes. Les professeurs indiquent que cela peut engendrer un problème lié à la sécurité des enfants. Ainsi, un professeur qui n'a pas d'ATSEM dans sa classe, ne peut pas accompagner un élève aux toilettes et laisser les 20 autres enfants seuls dans la classe. De plus cela pose des problèmes quant aux apprentissages.

Madame DUFOUR (CCPM) indique que ce n'est pas un problème de volonté mais de budget.

Madame LECOMTE (SRA) interpelle Madame DUFOUR de la CCPM quand à la problématique de l'inexistence d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH, centre de loisirs) les mercredis sur tout le territoire de la CCPM.

La CCPM a été interpellée par Madame BOULANGER, maman d'une élève en maternelle, qui demandait à la CCPM de réaliser un sondage auprès des écoles du territoire. Ce qui a été refusé et il lui a été répondu qu'elle réalise elle-même ce sondage. Ce qui fut chose faite, grâce, notamment à l'aide de Monsieur LAMBERT, que Madame LECOMTE remercie pour cela. Elle indique également que les autres écoles ont été contacté mais qu'elles ont soit refusé, soit pas répondu à cette demande de sondage.

Madame LECOMTE (SRA) demande s'il est possible de manière officielle de solliciter toutes les écoles du territoire et que soit réalisé ce sondage auprès d'elles.

Madame DUFOUR indique qu'il faut du temps pour éventuellement réaliser ce sondage. Madame LECOMTE rappelle que Madame BOULANGER la réalisé seule en 15 jours (dépôt, recueil et analyse). Madame LECOMTE indique les chiffres qui ressortent de ce sondage ainsi que le nombre d'enfants qui pourraient rejoindre un ALSH les mercredis : 16 enfants en maternelle, 30 enfants en primaire dont 10 enfants âgés de 6 ans. Madame DUFOUR indique qu'il faudrait soumettre ce point aux élus de la CCPM afin qu'ils puissent se prononcer sur ce sujet. Cela ne pourra se faire avant la fin d'année. Madame DUFOUR indique se porter garante afin de faire remonter ce point auprès des élus de la CCPM.

7- Les exercices de sécurité :

Sont abordés les équipements de sécurité, notamment les extincteurs. Une société est passée afin de faire le point sur leurs emplacements et de les vérifier. Monsieur LAMBERT indique qu'il serait bien de suivre une formation quant à l'utilisation des extincteurs et savoir lequel utiliser en fonction du feu qui se déclarerait. Sont abordés également les infrastructures et les parkings, notamment les voitures qui se stationnent sur les arrêts de bus, ou sur le dépose minute.

Est abordé également le sujet relatif aux personnes qui fument devant l'école et qui jettent leurs mégots par terre malgré les cendriers présents. Une signalétique a récemment été affichée sur les murs de l'école, pour autant, cela ne suffit pas. Madame DUFOUR (CCPM) indique qu'il existe des signalétiques spécifiques liées aux espaces sans tabac, que cela s'est déjà fait dans certaines communes, en lien avec l'agence régionale de santé (ARS). Elle donne des exemples et demande si la commune de Saint-Riquier serait prête à commander ces signalétiques et contacter l'ARS qui sensibiliserait les parents. **Madame LECOMTE (SRA)** d'indiquer qu'elle se fera le relais auprès de Monsieur le maire de Saint-Riquier et abordera le sujet avec lui. Madame DUFOUR remet une documentation à Madame LECOMTE.

Concernant les exercices de sécurité, ceux-ci n'ont pas posé de problème. Un exercice intrusion a été réalisé avec le concours de la gendarmerie. Sont relevés des problèmes liés à la visibilité des enfants. Ces points sont pris en note par Madame DUFOUR qui indique que cela serait corrigé.

8- Les projets de l'année :

Le cycle 3 (CM1 –CM2) se rendra à Stutensee en Allemagne dans le cadre du jumelage entre Saint-Riquier et cette ville allemande. Ce séjour se déroulera pendant quatre jours du 27 au 30 mai 2024. L'école souhaiterait que les 6 élèves de CE2 de Madame GARDIN puissent également s'y rendre, mais l'inspecteur refuse pour les 6 CE2. Le budget est de 16 565 €. La CCPM accorde 40€ par jour et par enfant pour ce type de séjour (9920€). Le budget de la coopérative scolaire ainsi que l'AEB ainsi que diverses actions qui seront réalisées serait de 2925 € environ. Il serait demandé 60€ de participation aux parents.

Madame DUFOUR indique que la CCPM doit choisir un projet à soutenir dans l'année, que cela dépend de la fréquence des déplacements effectués par les écoles, des demandes faites auprès de la CCPM, mais qu'un choix d'école sera fait par une commission de la CCPM.

La CCPM accorde 10€ par enfant par an pour la tablette culturelle.

Il est prévu la création d'arbres par les différentes classes et le cycle 2 ira à la découverte d'orchestres.

9- Les festivités programmées :

Le projet commun est de travailler sur les jeux olympiques.

La kermesse aura lieu le samedi 22 juin 2024.

10- Le mot de l'AEB :

Madame KEITA, la présidente de l'AEB, indique qu'il y a eu un renouvellement des membres du bureau qui se compose de 6 personnes ainsi que de 16 membres actifs.

Il y a eu un bénéfice de 8 700€. Madame KEITA remet un chèque d'une valeur de 6 600 € à monsieur LAMBERT.

Madame KEITA indique les différents événements liés à l'AEB : la vente des chocolats de Noël, la grille pour la galette qui sera remise avant Noël aux enfants, la venue du Père Noël le vendredi 15 décembre après-midi au sein de l'école, un loto le 13 avril 2024 qui se tiendra à la Tondellière à Bussus car la salle des fêtes de Saint-Riquier ne peut contenir que 300 personnes et qu'il a fallu refuser beaucoup de monde lors du dernier loto. La Salle de Bussus peut contenir 800 personnes. Il y aura une tombola, un bal de promo pour les élèves de CM2 le vendredi 28 juin.

Monsieur LAMBERT indique que se tiendra une bourse aux jouets à l'école le 8 décembre prochain avec d'autres animations.

11- Coopérative scolaire :

Elle est de 16 807,15 €.

Clôture de séance à 20 h 15.

Etabli par votre élue de la liste « Saint-Riquier Autrement » :

- Valérie LECOMTE siégeant au Conseil d'école
- Publié le 23 octobre 2023